

**Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de l'Education et de l'Enfance**

**Enseignement**

**REF : DEEENS2010007**

**Signataire : CP/VY/CM**

**OBJET : Avenant à la convention 2010 passée entre la caisse des écoles et la Ville d'Aubervilliers concernant l'organisation des classes de neige en 2011.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les délibérations du 5 octobre 1999 et du 2 mai 2002 relatives à l'organisation des classes de neige,

Considérant qu'il convient de passer un avenant à la convention avec la Caisse des Ecoles d'Aubervilliers pour fixer les engagements réciproques concernant l'organisation des classes de neige, en 2011.

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**DECIDE** pour l'année 2011, l'organisation de 10 classes de neige pour les élèves des écoles d'Aubervilliers, réparties sur deux séjours au mois de janvier et mars.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention entre la Caisse des Ecoles et la ville d'Aubervilliers pour l'organisation de ces deux séjours prévoyant notamment le versement d'une subvention de 203 000 € à la Caissedes écoles.

Le versement de la subvention sera imputé au budget 2011 : 400-6574-421

Pour le Maire

L'adjoint délégué